



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET DE LA CONSULTATION

**MAPA 2026-032
AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEU POUR
ENFANTS
POUR « L'ESPACE CECILE GALLEZ », MAISON DE
LA PETITE ENFANCE**

RELANCE APRES DECLARATION SANS SUITE

Maître d'ouvrage

Ville de SAINT-SAULVE
Hôtel de Ville
146 Rue Jean Jaurès - BP 65
59880 SAINT-SAULVE

La procédure de consultation utilisée est celle de la **PROCEDURE ADAPTÉE**
en application des articles R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Mercredi 1^{er} juillet 2026 à 12h

Table des matières

Article premier : Objet et étendue du marché	3
1.1– Objet du marché	3
1.2 – Décomposition de la consultation	3
1.3 – Etendue de la consultation.....	3
1.4 – Conditions de participation des concurrents.....	3
1.5 – Nomenclature communautaire	3
Article 2 : Conditions de la consultation	4
2.1 – Durée du marché – Délais d’exécution	4
2.2 – Variantes, Prestations supplémentaires éventuelles et Tranches	4
2.2.1 Variantes	4
2.2.2 Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
2.2.3 Tranches optionnelles.....	5
2.4 – Délai de validité des offres.....	5
2.5 – Mode de règlement du marché et modalités de financement	5
2.6 – Conditions particulières d’exécution.....	5
Article 3 : Dossier de consultation	5
Article 4 : Modifications de détail au dossier de consultation	5
Article 5 : Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 – Candidatures.....	6
5.2 Pièces de l’offre :	7
Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres	8
Article 7 Clauses complémentaires	9
Article 8 : Conditions d’envoi ou de remise des plis.....	9
8.1 Transmission électronique.....	9
8.2 Transmission de la copie de sauvegarde	10
Article 9 : Renseignements complémentaires	10
9.1 – Demande de renseignements.....	10
9.2 – Documents complémentaires	10
9.3 – Visites sur sites et/ou consultations sur place.....	11
9.4 – Voies et délais de recours.....	11

REGLEMENT DE CONSULTATION
MAPA 2026-032
AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEU POUR ENFANTS POUR
L'ESPACE « CECILE GALLEZ », MAISON DE LA PETITE
ENFANCE (RELANCE)

Article premier : Objet et étendue du marché

1.1– Objet du marché

Le présent marché a pour objet : L'AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX EXTERIEURE DESTINEE AUX ENFANTS DE 0 A 3 ANS DANS L'ESPACE VERT PRIVATIF MIS A DISPOSITION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE « ESPACE CECILE GALLEZ » SITUEE, 4 AVENUE ROBERT SCHUMAN A SAINT-SAULVE.

C'est une relance après une déclaration sans suite.

Le présent marché est un marché de travaux à prix forfaitaires.

1.2 – Décomposition de la consultation

Lot unique

1.3 – Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles R.2123-1, 1° et R2123-4 du Code de la Commande Publique.

1.4 – Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la Commande Publique.

1.5 – Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Objet principal :
43325000-7 Équipement de parcs et de terrains de jeux

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Durée du marché – Délais d’exécution

Les travaux devront être réceptionnés au plus tard pour la mi-novembre 2026.

Le soumissionnaire présentera dans son offre un planning prévisionnel daté et décomposé en tâches tenant compte de cette échéance.

Il fera apparaître clairement sa période de préparation et toutes les étapes des travaux.

Celui-ci sera annexé à l’acte d’engagement et deviendra contractuel.

2.2 – Variantes, Prestations supplémentaires éventuelles et Tranches

2.2.1 Variantes

Sans objet.

2.2.2 Prestations supplémentaires éventuelles

Les soumissionnaires répondront **obligatoirement** aux PSE suivantes :

PSE N°1

FOURNITURE ET POSE D’UN DISPOSITIF D’OCCULTATION SUR UN LINEAIRE DE 70 METRES

La description de cette PSE figure à l’article 7.7 du CCTP.

PSE N°2

FOURNITURE ET POSE DE DEUX JEUX SIMPLES À RESSORTS

La description de cette PSE figure à l’article 5.3 du CCTP.

PSE N°3

FOURNITURE POSE D’UN JEU DOUBLE A RESSORT

La description de cette PSE figure à l’article 5.3 du CCTP.

Le chiffrage des PSE fera l’objet de lignes distinctes du montant total forfaitaire au DPGF et à l’acte d’engagement.

2.2.3 Tranches optionnelles

Sans objet.

2.4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 – Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.6 – Conditions particulières d'exécution

Sans objet.

Article 3 : Dossier de consultation

Le dossier et l'avis d'appel public à concurrence sont téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation :

<https://marchespublics596280.fr>

Il est obligatoire de télécharger le dossier de consultation sur la plateforme et de s'identifier au moyen d'une adresse mail valide et consultée afin de pouvoir bénéficier des communications éventuelles aux candidats effectuées sur celle-ci.

Article 4 : Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail à la présente consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché et seront transmises à l'ensemble des candidats.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Dans l'hypothèse où la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euro.

Si les offres des concurrents, sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 – Candidatures

En cas de groupement d'entreprises, chacun des membres du groupement devra remettre un dossier de candidature complet.

Le décret n°2014-1097 du 26 septembre 2014 dispense le candidat de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit. Dans ce cas le candidat fournit au pouvoir adjudicateur les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les opérateurs économiques nouvellement créés devront seulement prouver, par tout moyen, leur capacité à réaliser le marché. L'absence de références ne peut en aucun cas aboutir à un rejet de la candidature.

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent également utiliser le Document Unique de Marché Européen en application de l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique :

- ✓ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- ✓ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la Commande Publique
- ✓ Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- ✓ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- ✓ Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

NOTA :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 Pièces de l'offre :

Le candidat remettra un projet de marché comprenant :

- ✓ Un Attri1
- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé
- ✓ Un DPGF (détail du prix global forfaitaire) **au format excel et au format pdf.**
Ce document est à élaborer par les candidats.
- ✓ L'attestation de visite
- ✓ Un mémoire technique portant sur les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.
La présentation du mémoire technique tendra à respecter le libellé des critères et sous-critères d'analyse. Celui-ci devra être le plus concis possible.
- ✓ Références en lien avec l'objet direct du marché
- ✓ Fiches techniques

- ✓ Planning détaillé d'intervention (cf article 2.1 du présent RC)
Ce document est à élaborer par les candidats.
- ✓ Toute autre pièce que le candidat jugera utile de présenter dans le cadre de son offre

L'entreprise proposera dans son offre un visuel des équipements proposés et indiquera la durée pendant laquelle leurs pièces détachées seront disponibles.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

L'offre du candidat devra obligatoirement répondre aux dispositions du CCTP.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1, R2152-2, R2152-3, R2152-4, R2152-5, R2152-6, R2152-7 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

N°	Description	Pondération
1	PRIX	50%
	Le prix sera apprécié sur le montant forfaitaire total du DPGF La formule appliquée sera la suivante : <i>Note= 50 X (offre la moins disante / offre étudiée)</i>	
2	VALEUR TECHNIQUE (sur la base du mémoire technique)	50%
2.1	Qualité des modules suivant description du CCTP	10 points
2.2	Méthodologie d'exécution (différentes phases, DICT, protections, autocontrôles)	10 points
2.3	Durabilité matériaux & traitements (résistance intempéries/usure)	10 points
2.4	Harmonie d'ensemble des différents modules, équipements, mobilier	10 points

2.5	Mesures anti-vandalisme / anti-graffiti (traitements, finitions, visserie sécurisée)	5 points
2.6	Programme d'entretien + formation	5 points

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète, méconnaissant la législation en vigueur ou excédant les crédits budgétaires alloués au contrat pourra être régularisée au cours d'une négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Négociation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats ayant remis une candidature et une offre conforme. Conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

Article 7 Clauses complémentaires

Le pouvoir adjudicateur pourra passer des marchés ayant pour objet des prestations similaires conformément à l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique. Il pourra également modifier le marché en ajoutant des prestations supplémentaires dans les conditions de l'article R2194-2 du Code de la Commande Publique.

Article 8 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

8.1 Transmission électronique

Conformément aux articles R2132-7 à R2132-14 du Code de la Commande Publique, les candidats déposent **obligatoirement** leur offre par voie électronique.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plate-forme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>

Par contre, la transmission des plis sur un support papier et physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le pli précité doit contenir respectivement dans des fichiers distincts, les pièces de la candidature et les pièces de l'offre dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique est préconisée par le pouvoir adjudicateur mais non obligatoire.

8.2 Transmission de la copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde pourra être transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Saulve
Service Commande Publique
146 rue Jean Jaurès
59880 SAINT-SAULVE

Le service Commande Publique est ouvert de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Article 9 : Renseignements complémentaires

9.1 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs demandes par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Une réponse écrite sera alors publiée sur la plateforme de dématérialisation afin que chacun des candidats ayant retiré un dossier de consultation en aient connaissance au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le caractère impératif de ces délais afin de permettre la transmission des renseignements à l'ensemble des concurrents dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

9.2 – Documents complémentaires

Sans objet.

9.3 – Visites sur sites et/ou consultations sur place

Une visite sur site est obligatoire.

Les candidats devront prendre attache auprès de la Responsable de la Commande Publique afin de prendre rendez-vous. Les candidats n'ayant pas effectué la visite verront leur offre rejetée et déclarée irrégulière.

Deux dates de visite sont prévues avec inscription préalable obligatoire :

- Le lundi 15 juin à 10H

- Le lundi 22 juin à 10h

Personne à contacter :

Mme DANIS Pauline : Responsable Commande Publique – danis.p@ville-saint-saulve.fr .

Dans tous les cas, suite à la visite, les candidats devront poser leurs éventuelles questions via la plateforme <https://marchespublics596280.fr>.

Aucune réponse ne sera donnée lors de la visite.

9.4 – Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

- Tribunal administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX

Tél. : 03-59-54-23-42 - Télécopieur : 03-59-54-24-45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr - Site Web : <http://lille.tribunal-administratif.fr/>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Nancy sis Préfecture de Meurthe-et-Moselle, 1 rue du Préfet Claude Erignac, 54038, Nancy Cedex

Tél. : 03-83-34-25-65

Courriel : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr

- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX

Tél. : 03-59-54-23-42 - Télécopieur : 03-59-54-24-45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr - Site Web : <http://lille.tribunal-administratif.fr/>.